

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 06 avril 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-04-06-19

Date de la convocation 01/04/2022
Convoqués : 23 Présents : 16 Représentés : 4 Absents : 3
OBJET : Culture Charte pour la promotion de la langue picarde dans l'espace public

L'an deux mil vingt deux, le six avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Étaient représentés : Vincent DAINE par Christine BOURDELLE PATRICE, Richard BENOIT par Sonia DOUAY, Pascale GIRARD par Jean-Noël LECOINTE et Frédéric PINOIT par Gérard LEROY

Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique qu'il a confié à Ackli ASSAL une mission de coordination de la mise en œuvre de manifestations pour rendre hommage à Louis SEURVAT (poète picardisant d'Ailly sur Noye). Dans ce cadre, le COPIL suivant a été constitué :

Membres du COPIL de promotion de la langue picarde
Monsieur Pierre DURAND
Monsieur Ackli ASSAL
Madame Catherine WANTIEZ
Madame Maryse-Corinne ROSE
Madame Edith DELBEY
Monsieur Jean-luc PETIT

Le COPIL et le directeur de l'ARLP ont collaboré sur un projet de charte définissant les modalités de mise en œuvre des actions à mener pour 2022.

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de charte pour la promotion de la langue picarde dans l'espace public
- d'approuver la liste des actions à mener
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

